

Grippe aviaire : la filière avicole bio doit s'adapter



La filière avicole française est touchée depuis plusieurs mois par un retour de la grippe aviaire, après une première épidémie en début d'année. Comment les acteurs du bio assurent-ils le maintien de leur activité malgré des mesures contradictoires avec l'élevage plein-air et comment voient-ils leur avenir ? État des lieux pour les filières volailles de chair et poules pondeuses...

Un niveau de risque élevé en France

La plateforme nationale d'Épidémiologie et de Santé Animale (Esa) indiquait au mois de septembre dernier pour la France « *un niveau record de détections d'IAHP (influenza aviaire hautement pathogène) H5N1 et de mortalités associées observé sur les oiseaux sauvages présents en importantes colonies sur leurs sites de nidification, le long des côtes Manche-Atlantique, depuis la mi-mai 2022 et tout au long de cet été?* ». Elle précisait que « *les risques d'introduction primaire ainsi que les risques de diffusions secondaires augmenteraient fortement dans les semaines à venir du fait de l'amplification des migrations d'oiseaux sauvages et de conditions climatiques qui deviendraient plus favorables à la « survie » de virus infectieux d'IAHP dans l'environnement (baisse des températures, baisse de l'ensoleillement et des rayonnements UV, augmentation de l'humidité, etc.)* ».

La situation sanitaire s'est effectivement dégradée ces dernières semaines. Le nombre de foyers d'influenza aviaire en élevage et dans la faune sauvage progresse encore en France métropolitaine et en Europe. Face à un risque de contamination plus élevé, le niveau de risque a été relevé de « *modéré* » à « *élevé* » sur l'ensemble de l'Hexagone. Depuis le 11 novembre dernier, la protection des élevages de volailles est renforcée et les mesures de prévention sont généralisées. Ainsi, toutes les volailles doivent être mises à l'abri sur l'ensemble du territoire et les rassemblements de volailles sont interdits. À la date du 24 novembre, 72 foyers en élevage ont été confirmés depuis le 1^{er} août dernier. Plusieurs types de productions sont atteints : dindes, poulets de chair et canards en engraissement. A noter qu'aucun signalement concernant les

Grippe aviaire?

Selon l'institut Pasteur, la grippe aviaire, ou influenza aviaire, est une « *infection provoquée par des virus grippaux de type A, et en particulier par les sous-types H5, H7 et H9. Cette infection peut toucher presque toutes les espèces d'oiseaux, sauvages ou domestiques. Elle est généralement asymptomatique chez les oiseaux sauvages, mais peut devenir fortement contagieuse et entraîner une mortalité extrêmement élevée dans les élevages industriels de volailles, d'où son nom de peste aviaire ou d'Ebola du poulet. Le virus de la grippe aviaire peut parfois infecter d'autres espèces animales comme le porc et d'autres mammifères, dont l'Homme* ».

élevages plein air et en agriculture biologique (AB) n'a été déclaré.

770 000 volailles françaises ont été euthanasiées depuis le 1^{er} août. Avant même la reprise de l'épizootie cet été, la facture de la grippe aviaire s'élevait pour l'Etat à plus d'un milliard d'euros consacrés à l'indemnisation des pertes des professionnels. « *La pire crise avicole de l'Histoire* » pour beaucoup d'éleveurs.

IAHP : zones à risque particulier (ZRP) et à risque de diffusion (ZRD) en France



IAHP : Zones à risque particulier (ZRP) et à risque de diffusion (ZRD) en France de la grippe aviaire

Une mobilisation générale est donc indispensable pour faire face à ces risques majeurs : renforcement de la surveillance et respect strict des mesures de biosécurité dans tous les maillons (de l'amont à l'aval) des filières de production avicole mais également pour le monde de la chasse. En Europe, ce sont vingt-six pays qui ont détecté la présence du virus IAHP-H5N1 sur leur territoire (depuis le 01/08/2022) selon les sources de la plateforme Esa.

Les mesures de protection officielles

Des mesures de police sanitaire sont prises à chaque fois qu'un foyer est détecté afin de limiter la propagation du virus :

- Abattage des foyers et, si nécessaire, abattage préventif des animaux dans un périmètre défini par arrêté préfectoral pour limiter la propagation de la maladie ;
- Nettoyage et désinfection des foyers ;
- Interdiction des mouvements de volailles dans des zones de protection (ZP) et de surveillance (ZS) définies autour des foyers.

Lorsqu'il s'agit de cas confirmés dans la faune sauvage, des zones de contrôle temporaire (ZCT) sont mises en place.

Il est important de rappeler que la consommation de viande, foie gras et œufs, et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille, ne présente aucun risque pour l'Homme.

Le gouvernement assure que « *les modalités de mise à l'abri ont été adaptées afin de prendre en compte les conditions de production, notamment pour les élevages plein air* » et donc également

ceux sous label AB. Ces adaptations ont pour objectif d'assurer un haut niveau de protection vis-à-vis du risque d'introduction du virus dans les élevages. De plus, les cahiers des charges des labels et autres signes de qualité sont temporairement modifiés autant que nécessaire pour permettre le maintien des signes et labels sans perte pour les agriculteurs. Le gouvernement voit cette décision comme une mesure transitoire en attendant un éventuel vaccin.

Des mesures inefficaces pour le plein air

Pour une partie des éleveurs de volailles plein air, ces mesures sont inefficaces. « *L'année 2021-2022 connaît la pire crise de grippe aviaire avec plus de 20 millions de volailles abattues et un virus désormais endémique*, annonçait la Confédération Paysanne fin octobre. *Après avoir reçu une délégation, la directrice générale de l'alimentation, Maud Faipoux, a reconnu devant les paysan.nes présents, la spécificité des élevages plein air et paysans et la nécessité d'adapter les mesures sanitaires. Après quatre épidémies en cinq ans, la DGAL entre-ouvre enfin une porte !* » Elle propose le lancement d'une expérimentation d'analyse de risques à l'échelle de chaque élevage. Cette expérimentation « *va prendre du temps. C'est pourquoi, la Confédération paysanne demande que des garanties soient prises pour sécuriser tous les éleveur.euses. Cela signifie l'absence de sanctions administratives et financières* ».

Ce sont au total 22 organisations de défense des petits agriculteurs (Confédération paysanne, Mouvement de défense des exploitants familiaux), de l'environnement (France nature environnement, Greenpeace) et des animaux d'élevage (CIWF, Welfarm-Protection mondiale des animaux de ferme) qui ont appelé jeudi 10 novembre le gouvernement à « *changer radicalement de politique face aux épizooties* ». Elles demandent la mise en place d'un « *principe de protection* » de l'élevage de plein air dont elles craignent « *l'effondrement* ».

Certains éleveurs de volailles bio interrogés estiment qu'ils sont mal compris dans la gestion de cette épizootie, ils se sentent seuls face à la pression gouvernementale. On rappelle que la France compte environ 14 000 élevages de volailles de chair et que le bio représente environ 2 % des tonnages produits (voir article *Filière volaille de chair biologique française : multiplier les garanties pour attirer les consommateurs*).



Avec la demande de mise à l'abri des animaux, leur bien-être, fer de lance des volailles élevées en plein air, est mis à rude épreuve : plus de stress pour des

Volailles fermières bio - ©Alexas Pixabay

animaux peu habitués à être enfermés dans un espace restreint : « *Nos races rustiques sont sélectionnées pour vivre dehors, explique un éleveur de poulets de chair bio du Finistère. Dès qu'elles se retrouvent dans les bâtiments, un mal-être se fait ressentir par un comportement agressif notamment. Elles se battent plus facilement, se blessent. Elles ne s'alimentent pas de la même manière. La qualité de la viande va sûrement baisser, avec une moins bonne valorisation par la suite, si on les laisse dans de telles conditions. A noter que nous ne sommes pas équipés pour une telle claustration. Nous n'avons pas choisi de faire du conventionnel parce que nous souhaitions voir nos animaux vivre leur vie en extérieur. Cela est désolant de les voir dans cet état.* » Et surtout à ce jour, les volailles touchées par la grippe aviaire étaient toutes enfermées. Aucun élevage de volailles plein air touché.

C'est ce que confirme Benoît Drouin, éleveur (lait et volailles de chair) et président de la

commission bio du Synalaf (Syndicat national des labels avicoles de France) : « *Pourquoi nous demander de les mettre à l'abri si aucun cas n'est à déclarer dans nos élevages plein air. Ce que nous souhaitons c'est la possibilité de les laisser sortir sur des parcours extérieurs réduits.* » Demande qui rejoint celle des organisations citées ci-dessus afin d'adapter encore les mesures.

Et demain ?

Pour Benoît Drouin, « *le véritable problème de la filière aujourd'hui, c'est l'inflation !* » La grippe aviaire aura certes des répercussions sur les volumes (œufs et viandes) mais aujourd'hui, c'est surtout la hausse des prix qui tend le marché. La grippe aviaire se rajoute à cette problématique.

Pour la filière alimentation animale, le manque de visibilité des prochains mois rajoute une complexité au secteur du bio. Il faut assurer une certaine prudence au niveau des achats de matières premières tout en prévoyant des adaptations si nécessaire. L'évolution est rapide.

Pour la Coopérative Volailles bio de l'Ouest, l'actualité de la filière est très anxiogène et l'avenir très incertain. Aujourd'hui et pour les fêtes de fin d'année, « *les volumes correspondent à la demande, nos volailles seront prêtes*, annonce la coopérative. *Nous allons pouvoir satisfaire nos partenaires et clients. La mise à l'abri récente n'entraîne, pour le moment, pas de nouvelle baisse d'activité. Nous nous adaptons et les dernières mises en place des jeunes avaient pu se faire à temps. Nos durées d'élevages étant plus longues, et c'est notre force, les volumes pourront être assurés pour les prochaines semaines. Les mesures de biosécurité, déjà très exigeantes en bio, sont maintenues évidemment. Mais l'équilibre ne tient qu'à un fil et on ne peut pas prédire ce qu'il va se passer d'ici le printemps prochain* ». Un manque de visibilité inconfortable pour tous les acteurs.

Entre abattages et vides sanitaires, Anvol (Interprofession volaille de chair) estime que « *la production de volailles françaises sera globalement en baisse de -9,7 % en 2022 par rapport à 2021. Les canards à rôtir (-30,3 %), les pintades (-18,6 %) et les dindes (-17,7 %) devraient être les plus touchés par ce repli. La production française de poulets ne devrait quant à elle reculer que de -3,3 % sur l'année* ».

Focus sur la filière poules pondeuses bio

L'interprofession des œufs (CNPO) se montre optimiste sur les intentions d'achat des ménages, en dépit de la hausse du prix de l'œuf « *de quelques centimes* » depuis le début de l'année. Selon le CNPO, les élevages alternatifs de poules pondeuses (sol, plein air et biologiques) gagnent du terrain passant de 36,7 % en 2017 à 67 % en 2021 soit les 2/3 des élevages de pondeuses. 15,7 % de ces élevages sont bio. Après une année 2020 et un début d'année 2021 atypiques, marqués par les confinements et le bond des achats d'œufs pour la consommation à domicile, les ventes en magasin retrouvent leur rythme de croissance pré-Covid sur les premiers mois de 2022. De janvier à fin août 2022, les achats des ménages progressent de +2,7 %, tirés par la hausse des achats d'œufs de poules élevées au sol (+ 187 %), en plein air (+ 19 % – hors Label Rouge) et bio (+ 4 %), comparé à la même période de 2019 avant la crise du covid (source : Itavi). Les œufs bio représentent 20,8 % des achats en magasins pour les sept premiers mois de l'année.

Avec une production totale attendue en baisse de -9 % pour l'année 2022, les conséquences de la grippe aviaire devraient accroître la tension générée par la hausse des coûts de production.

A ce jour, la mention du label AB est encore possible. Le règlement européen de l'agriculture bio prévoit en effet que « *les poules pondeuses et les volailles d'engraissement ont accès à un espace*

de plein air pendant au moins un tiers de leur vie, sauf lorsque des restrictions temporaires ont été imposées ».

La vaccination : la solution attendue ?

Aucun vaccin n'est disponible pour le moment. Selon le ministre de l'Agriculture, en France les premiers résultats de l'expérimentation des vaccins contre l'influenza aviaire sur les palmipèdes sont « *plutôt encourageants* ». S'ils se confirment, le calendrier sera « *compatible avec une vaccination à l'automne 2023* », espère l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Les essais par deux laboratoires sont en cours depuis quelques mois pour les canards, espèce la plus touchée. Il devra être efficace contre la maladie mais aussi contre l'infection, pour arrêter la propagation du virus. Une vaccination freinée un temps par les grands groupes volaillers qui la refusaient car « *elle leur ferme les portes de l'exportation* ». L'objectif est, en plus de développer la surveillance et la biosécurité dans les élevages, de l'étendre aux autres espèces. Les Pays-Bas et la Belgique font des essais sur les poules pondeuses et poulet, l'Italie sur les dindes et en Hongrie les oies. Des résultats qui devraient être mutualisés. Il faudra de toute façon poursuivre la surveillance et les tests dans les élevages.

Il est encore difficile de prévoir toutes les conséquences de la grippe aviaire pour l'année 2023. L'avenir est très incertain avec l'inflation qui assombrit les perspectives des producteurs de sortir la tête hors de l'eau. Mais une lueur d'espoir d'amélioration est possible avec l'arrivée du vaccin et des adaptations des conditions d'élevages pour le plein air et le bio.

Copyright : Ingrebio.fr